

SÉCURISER LES PROCEDURES DISCIPLINAIRES

DUREE - LIEU

- **Mercredi 13 novembre 2024** - 9h15/17h15
- 1 jour / 7 heures
- **Où ?** Pontivy

OBJECTIFS :

- Identifier les comportements pouvant constituer une faute disciplinaire
- Apprécier l'adéquation entre la faute et la sanction
- Sécuriser la conduite de la procédure, identifier les écueils
- Prévenir les contentieux.

PUBLIC :

- Dirigeant de PME/PMI
- DRH / RH opérationnel
- Comptable

INTERVENANT :

Julie QUÉROMÈS
juriste social

MOYENS PEDAGOGIQUES :

supports documentaires,
évaluation, attestation de
stage

TARIF :

- Adhérents Medef 22 / UIMM 22 : 450 € net de taxes
- Non adhérents: 550 € net de taxes
- Déjeuner : en sus

Organisme de formation
enregistré sous le n° **53
22 08 639 22**. *Cet
enregistrement ne vaut
pas agrément de l'État.*

PROGRAMME :

1. Le pouvoir disciplinaire de l'employeur

- L'absence de définition légale de la faute
- Les éléments constitutifs en fonction des degrés de faute
- Les délais de prescription
- Les modes de preuves en matière de faute

2. La sanction disciplinaire

- Les sanctions autorisées et celles « interdites »
- L'échelle des sanctions : de l'avertissement au licenciement pour faute lourde

3. La procédure disciplinaire et ses étapes

- L'analyse du contexte et l'appréciation proportionnelle de la sanction par rapport à la faute
- Convocation à un entretien (formalisme),
- Déroulement de l'entretien,
- Délai de réflexion et notification

4. Le contrôle du juge

- Étendue du contrôle : sanctions irrégulières, injustifiées, disproportionnées

Méthodologie :

- Alternance théorie / exercices pratiques
- Echange de bonnes pratiques entre professionnels
- Accompagnement dans la gestion de vos futurs dossiers